



Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDANTS DE MÉTIS-SUR-MER

RÈGLEMENT 20-146 RELATIF AU BANNISSEMENT DES PRODUITS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 14 septembre 2020, un règlement portant le no.20-146 relatif au bannissement des produits de plastique à usage unique. Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal ou sur le site internet de la Ville.

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

AVIS DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, ce 16^e jour du mois de septembre 2020.

PUBLIC NOTICE TO RESIDENTS OF METIS –SUR-MER

BY-LAW #20-146 BAN OF SINGLE-USE PLASTIC PRODUCTS

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Stéphane Marcheterre, Director General and secretary treasurer that the municipal council of Métis-sur-Mer adopted, on September 14, By-Law #20-146 ban of single-use plastic products. Any interested party may consult the said By-Law at the office of the Municipality or on the web site of the Town.

This By-Law comes into effect on January 1st, 2021.

GIVEN AT MÉTIS-SUR-MER this 16th day of September 2020.

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier
